

Décret

Générale

modern

Décret n° 2008-0093/PRE. fixant les Attributions des Membres du Gouvernement.

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
3 avril 2008

Numéro JO
n° 7 du 15/04/2008

Date du numéro
15 avril 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992 notamment en son Article 41

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre ; Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des Membres du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

PREMIER MINISTRE Le Premier Ministre assure une mission générale de coordination des affaires de l'État. Le Premier Ministre est chargé de la coordination ministérielle et organise les actions des différents Ministères en veillant à leur cohérence. L'Inspection Générale d'État est sous sa tutelle.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PÉNITENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME Le Ministère de la Justice est chargé de la mise en œuvre de la politique judiciaire générale et pénitentiaire et du traitement des questions liées aux droits de l'Homme.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur est chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'éducation formelle et informelle visant à favoriser l'accès de chacun aux savoirs. L'Université de Djibouti et le CRIPEN sont sous la tutelle du Ministère.

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DU BIEN ÊTRE FAMILIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES Le Ministère de la Promotion de la Femme est chargé de la mise en œuvre de la politique et programmes destinés à garantir une meilleure intégration de la Femme et à promouvoir la Famille dans le processus de développement et le respect des Droits de la Femme. Il est également chargé des Affaires Sociales.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES BIENS WAKFS Le Ministère des Affaires Musulmanes et des Biens Wakfs a pour mission l'organisation de l'espace religieux, le développement et la gestion du patrimoine des Biens Wakfs. L'établissement « Biens Wakfs » est placé sous la tutelle du Ministère.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE Le Ministère de l'Emploi est chargé de mettre en œuvre, les politiques sectorielles dans les domaines de la législation du travail, de l'emploi, de la formation et l'insertion professionnelles, de la gestion des agents de l'État, des réformes administratives et de la protection sociale. Les établissements publics sous tutelle du Ministère sont la CNSS et l'ANEFIP.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU TOURISME Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est chargé de la mise en œuvre de la politique sportive, de jeunesse, des loisirs et du tourisme de Djibouti. L'ONTD et le Stade Hadj Hassan Gouled Aptidon sont sous la tutelle du

Ministère. MINISTERE DE LA SANTE Le Ministère de la Santé est chargé de l'application de la politique du Gouvernement en matière de santé, notamment d'élaborer de mettre en oeuvre et de coordonner la politique de Santé. MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT Le Ministère de l'Habitat est chargé de la préparation et de l'application de la politique de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire favorisant le développement équilibré et harmonieux des établissements humains. La Société Immobilière de Djibouti et le Fonds de l'Habitat sont sous la tutelle du Ministère. MINISTERE DE L'ECONOMIE. DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION. CHARGE DE LA PRIVATISATION Le Ministère de l'Économie, des Finances est chargé de la mise en oeuvre et de la coordination de la politique économique et financière, de la gestion du patrimoine, des ressources et de la dette de l'État, du contrôle financier des établissements monétaires et du crédit. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, est chargé de la mise en oeuvre de la politique extérieure, de la conduite des négociations internationales et de la promotion des relations politiques, économiques, culturelles, scientifiques et de coopération internationale de la République de Djibouti. MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION Le Ministère de l'intérieur est chargé de garantir la sécurité publique et civile, d'organiser les élections et de mettre en oeuvre la politique en matière de décentralisation. Il a également pour mission d'assurer la coordination des activités de la Police Nationale, de la Protection Civile et des activités des représentants de l'Etat dans les régions. MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE Le Ministère de la Défense est responsable de la mise en oeuvre de la politique de défense nationale. Sont placées sous l'autorité du Ministère de la Défense, l'Armée Nationale, la Gendarmerie Nationale et la Direction Générale de l'Administration et des Finances. MINISTERE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS Le Ministère des Transports est chargé de la mise en oeuvre et de la coordination de la politique en matière de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien ainsi que la météorologie nationale. Il a en charge également la gestion, le fonctionnement, l'entretien et la rénovation des équipements publics. Le Chemin de Fer Djibouto-Ethiopien, le Port de Djibouti, l'Aéroport International de Djibouti et du Fonds d'Entretien Routier sont sous la tutelle du Ministère. MINISTERE. DE L'ENERGIE ET. DES RESSOURCES NATURELLES Le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles est chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques sectorielles dans les domaines de l'énergie et des ressources naturelles, de la promotion et du développement de l'exploitation des ressources minières et pétrolières et des énergies nouvelles et renouvelables. L'Électricité de Djibouti et la Société Internationale- le des Hydrocarbures de Djibouti sont sous la tutelle du Ministère. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA MER Le Ministère de l'Agriculture est chargé de la mise en oeuvre des politiques sectorielles dans les domaines de l'eau et du développement rural. Il a également pour mission la promotion et le développement de la production animale et végétale l'amélioration du couvert végétal, le contrôle vétérinaire et alimentaire et de l'étude et l'exploitation des ressources en eaux ainsi que la production halieutique. L'Office National des Eaux et de l'Assainissement de Djibouti et le Fonds de l'Eau sont placés sous sa tutelle. MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE Le Ministère du Commerce est chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique commerciale et industrielles et de la promotion de l'Artisanat La Chambre de Commerce de Djibouti, la Société Industrielle des Eaux Minérales d'Ali-Sabieh (SIEMAS). de la Compagnie Nouvelle de Commerce et de la Cimenterie d'Ali-sabieh sont sous la tutelle du Ministère. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE CHARGE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT Le Ministère est chargé de mettre en oeuvre les politiques sectorielles dans les domaines de la communication, la culture et de la réglementation des Postes et Télécommunications. Les organes sous tutelle du Ministère sont la Radio Télévision de Djibouti, le Musée National, la Poste de Djibouti, Djibouti Télécom, Imprimerie Nationale et l'institut Djiboutien des Arts. Le Ministre est le Porte Parole du Gouvernement. MINISTÈRE DES AFFAIRES PRESIDENTIELLES ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT Le Ministère des Affaires Présidentielles est chargé d'assurer le contrôle de la politique définie par le Chef de l'État. Il a également pour mission la promotion et la coordination des investissements. Il est aussi chargé des Relations avec le Parlement. Le Centre d'étude et de Recherche Scientifique de Djibouti, le Palais du Peuple et l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, l'Autorité des Ports et des Zones Franche de Djibouti et le Fonds de Développement Economique de Djibouti sont sous la tutelle du Ministère. MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES. CHARGE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE Le Ministre Délégué, chargé de la Coopération Internationale, a pour mission sous l'autorité du Ministre des Affaires Étrangères, de traiter et de suivre les questions relatives à la coopération internationale, avec les pays et organismes internationaux partenaires au développement. SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA SOLIDARITE NATIONALE Le Secrétaire d'Etat est chargé sous l'autorité du Premier ministre de l'application de la politique de lutte contre la pauvreté et de promotion de la solidarité nationale avec comme objectif fondamental de mettre en oeuvre la Nouvelle Initiative de Développement Social

(INDS) lancée en janvier 2007 par le Président de la République dd Dibouti. L'Adence Diboutienne de Développement Social et le projet de Développement de Micro Finance et de la Micro Entreprise est sous la tutelle du Secrétaire d'Etat

Article 2

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.
